

CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 19 JANVIER 2021

Le mardi 19 janvier, à 19 heures, les membres du Conseil du 8° arrondissement se sont réunis en visioconférence. Le jour de cette séance, 13 membres du conseil d'arrondissement étaient en exercice.

Membres présents:

- Mme Jeanne d'HAUTESERRE
- M. Grégoire GAUGER
- Mme Sophie-Charlotte DEBADIER MOULINIER
- M. Jean-Pascal HESSE
- Mme Virginie KRIKORIAN
- M. André TILLOY
- Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS
- M. Vincent BALADI
- Mme Martine GUICHARD
- M. Jean-Louis BARTHELÉMY
- Mme Athénaïs MICHEL
- Mme Sophie SEGOND
- Mme Catherine LECUYER

Madame la Maire ouvre la séance, à 19 h, sur l'ordre du jour prévu par les convocations.

Ordre du jour

08 2021 03

Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2021 DVD 21

08 2021 01

Désignation du secrétaire de séance

08 2021 02

Approbation du compte rendu de séance du 30 novembre 2020

2021 DDCT 8

Adoption de la nouvelle charte du budget participatif

2021 DASCO 2

Collèges publics parisiens et lycées municipaux — Dotations de fonctionnement de 40707 euros, subventions d'équipement de 2056925 euros et subventions pour travaux de 135773 euros

2021 DFA 3

Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel

2021 DVD 21

Avenue de Selves (8°). Convention d'occupation du domaine public avec la Préfecture de Police pour le relogement provisoire du Commissariat central du 8° arrondissement et de la Compagnie des Gardes de l'Élysée

V08 2021 01

Vœu de Mme LECUYER sur l'avenir, la restauration et l'entretien des lavatories de la Madeleine

Mme D'HAUTESERRE

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 8 de notre règlement intérieur, je constate que le quorum est atteint. Le Conseil d'arrondissement peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour qui vous a été transmis.

En préambule de ce premier Conseil d'arrondissement de l'année, je souhaite à chacun d'entre vous et à ceux qui nous suivent en direct, une belle et lumineuse année 2021, et surtout une bonne santé. Est-il nécessaire de le rappeler, depuis presqu'un an maintenant, ce virus a changé notre vie. La COVID 19 constitue la première crise véritablement mondiale, et peu importe l'endroit où nous vivons, la pandémie nous affecte tous. En dépit d'une conjoncture difficile pour de nombreux habitants sur le plan moral, économique et social, nous plaçons beaucoup d'espoir dans la campagne de vaccination qui débute en France, et s'ouvre depuis ce lundi à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans ou les personnes vulnérables atteintes par l'une des six pathologies référencées par le gouvernement.

La mairie et la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du 8° arrondissement se sont mobilisées ces derniers jours pour mettre en place un centre vaccinal ici même, en mairie. Nous étions depuis hier la première mairie opérationnelle à ouvrir. Je veux ici remercier l'ensemble des médecins, les infirmières et agents municipaux mobilisés pour cette première. Le centre est ouvert tous les jours, le lundi de 13h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 17h.

L'ensemble des créneaux ouverts, environ 2 300 jusqu'au 18 mars, ont été pris d'assaut vendredi en quelques minutes seulement. Nous nous heurtons à la limitation des doses livrées, ce qui nous empêche de programmer davantage de rendez-vous. Dès que l'Agence Régionale de Santé (ARS) nous fournira suffisamment de doses, les rendez-vous seront de nouveau possibles. Aussi, pour la bonne information de chacun, je rappelle que la prise de rendez-vous est obligatoire avant de se rendre en centre de vaccination. Les usagers doivent contacter le 39 75 ou prendre rendez-vous en ligne directement sur Doctolib, la plate-forme mise en place par le gouvernement.

Mes chers collègues, nous allons démarrer cette séance. Nous commençons par l'adoption de la procédure d'urgence.

1 °/ 08 2021 03 — Adoption de la procédure d'urgence pour la délibération 2021 DVD 21

Mme d'HAUTESERRE

Il est nécessaire, une nouvelle fois, d'adopter la procédure d'urgence pour une délibération introduite hors délai par les services de la Ville dans l'ordre du jour des textes soumis à l'examen du Conseil d'arrondissement. En l'occurrence, il s'agit de la délibération 2021 DVD 21 relative au relogement provisoire du Commissariat central. Conformément à l'article 6 de notre règlement intérieur, je vous demande de vous prononcer à main levée sur la procédure d'urgence.

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l'unanimité.

2 °/ 08 2021 01 — Désignation du secrétaire de séance

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose de désigner le benjamin de la majorité, M. Grégoire GAUGER comme secrétaire de séance. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est adoptée à l'unanimité.

3°/08 2021 02 — Approbation du compte rendu de séance du 30 novembre 2020

Mme d'HAUTESERRE

Je vous propose d'approuver l'approbation du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 30 novembre 2020. Nous n'avons pas reçu d'observations des membres du conseil municipal. Quelqu'un a-t-il des observations?

Mme LECUYER

Je voterai pour le procès-verbal, mais j'ai cependant deux remarques à formuler. Lors du dernier conseil, vous deviez vous renseigner, auprès de vos services, sur une question portant sur le budget participatif et qui avait trait à un possible cumul des budgets des années N et N-1, en page 9. Avezvous obtenu une réponse?

Mme d'HAUTESERRE

La réponse a été donnée en séance. Il n'est pas possible d'utiliser sur une année les deux budgets cumulés.

Mme LECUYER

Je vous remercie de cette réponse. Ensuite, je suis quelque peu étonnée des différences de votes sur des délibérations en Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris. En particulier, sur les délibérations concernant les cours d'école, et surtout le PLU pour lequel vous aviez voté pour, alors qu'en Conseil de Paris, le vote était en décalage. Je suis étonnée de ce revirement.

M. GAUGER

Votre propos est hors sujet.

Mme LECUYER

Sinon, pour l'ensemble, je suis d'accord avec le Conseil d'arrondissement.

M. BALADI

Je fais un rappel au règlement, ce n'est pas l'objet du Conseil d'arrondissement, ce ne sont pas les mêmes délibérations.

Mme d'HAUTESERRE

Je souhaite que les choses soient claires. Mme LECUYER, qui a été conseillère de Paris pendant six ans, sait que lors des Conseils d'arrondissement, il y a un sens de vote. Ensuite, pendant les Conseils de Paris, avec les pourparlers entre les élus des différents groupes, il se peut que les délibérations ne soient pas votées dans le même sens que les délibérations du Conseil d'arrondissement. Je rappelle simplement aux élus que les délibérations soumises dans le cadre du débat de notre Conseil ne sont qu'à titre consultatif. Vous le savez — pour avoir assisté à un certain nombre de Conseils de Paris — que les intentions de vote des délibérations peuvent être

modifiées par l'arrivée de nouveaux éléments pour un changement de vote en séance. Et dans ce cas, 90 % des délibérations au Conseil de Paris sont votées à l'unanimité. Je souhaitais vous apporter ces éléments.

Mme LECUYER

Il s'agissait tout particulièrement du PLU, un sujet important. Vous avez voté pour en Conseil d'arrondissement.

Mme d'HAUTESERRE

Le PLU n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui. Il sera discuté au Conseil de Paris après trois années de consultation et de concertation. Pendant ces trois années, les conseils de quartier vont poursuivre leurs actions, et c'est la raison pour laquelle nous insistons sur la thématique des renouvellements de nos conseils de quartier et sur l'investissement des habitants. Il est important pour les uns et les autres de pouvoir se prononcer, et de faire valoir ces droits en tant qu'habitants résidant ou travaillant dans l'arrondissement.

Mme LECUYER

Je vote pour le procès-verbal.

Mme d'HAUTESERRE

Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? Le compte rendu du Conseil d'arrondissement du 30 novembre est adopté à l'unanimité.

4°/2021 DDCT 8 — Adoption de la nouvelle charte du budget participatif

Mme d'HAUTESERRE

Avant de donner la parole à André TILLOY, j'en profite pour vous indiquer que les habitants volontaires pour le renouvellement des conseils de quartier peuvent s'inscrire sur le site de la mairie du 8° arrondissement jusqu'au vendredi 22 janvier inclus afin d'être tirés au sort. Je me félicite que plus de 250 habitants aient déjà manifesté leur souhait de s'engager pour la vie de leurs quartiers.

M. TILLOY

Je vous remercie, Madame la Maire. Le nouveau budget participatif s'inscrit dans la volonté de la municipalité actuelle d'affecter 25 % du budget d'investissement de la Ville de Paris dans le cadre de la démocratie participative. Cette charte rappelle l'ancrage local du budget participatif et renforce la place accordée au Maire dans le processus d'acceptation et d'élaboration des projets. Elle insiste aussi sur le soutien à certaines populations : les habitants n'ayant pas la nationalité française, ce qui est d'ailleurs une occasion manquée de valoriser la nationalité française, alors que simultanément la charte prétend renforcer le pouvoir des citoyens ; les personnes accueillies en centre d'hébergement et tous ceux qui veulent formaliser des projets, notamment par des actions de formation.

À ce propos, nous souhaiterions que les propositions soient accessibles en FALC — Facile à lire et à comprendre — afin de faciliter le vote des personnes handicapées.

La charte rappelle le déroulement du budget participatif.

- Le dépôt des dossiers aura lieu cette année à partir du 4 février jusqu'au 28 février. Les projets sont à déposer sur le site du budget participatif : budgetparticipatif.paris.fr
- Une étude de recevabilité sera opérée au mois de mars. Pour être recevable, un projet doit concerner l'intérêt général, être une dépense d'investissement et entrer dans le champ de compétences de la Ville de Paris. Il ne doit pas relever du réaménagement de l'espace public.
- Ensuite arrive la phase de co-construction entre les porteurs de différentes propositions pour arriver à un projet unique, si les propositions sont proches.
- Un dialogue de recevabilité pourrait avoir lieu avec le porteur d'un projet pour qu'il puisse amender son projet.
- À la suite de cette phase de co-construction, une expertise technique sera mise en place par les services de la Ville de Paris. Les projets seront sélectionnés à la fois par :
 - o Le Maire de Paris pour les projets qui concernent l'ensemble de Paris et qui respecteront le thème de cette année *Le Paris de demain*;
 - Les Maires d'arrondissement, à la suite de l'avis d'une commission, pour les projets qui concernent leur arrondissement.
- Le vote aura lieu en septembre et octobre, selon la méthode du «Jugement majoritaire».
 Deux projets pourront être lauréats dans le 8° arrondissement pour un montant maximal de 4 millions d'euros.
- L'ensemble de ce dispositif sera acté en Conseil de Paris en fin d'année dans le respect du vote des Parisiens.
- La mise en œuvre et les projets des lauréats pourront être suivis tout au long de l'année.

Voilà les grandes lignes de cette charte que je soumets à votre approbation en vous recommandant de voter pour, afin de dynamiser la démocratie participative.

Mme SEGOND

Madame la Maire, chers collègues.

Je suis très favorable au budget participatif, mais jusqu'ici les budgets participatifs n'ont pas suffisamment été des budgets démocratiques, et la charte qui nous est présentée ne suffit pas à mon sens à nous rassurer pour les six ans à venir. Le débat démocratique suppose en effet que nous sachions de quoi l'on parle, et que la répartition des compétences soit claire. Cela n'est que trop rarement le cas. Quelle sera la répartition entre ce qui relève du budget général, et ce qui relève du budget participatif pour les six ans à venir? Cela n'est pas clair.

J'ai noté, par exemple, et vous aussi M. TILLOY, que des aménagements de l'espace public sont exclus des budgets participatifs (les places, les rues, les pistes cyclables, les élargissements de trottoir). C'est une bonne chose, car les budgets participatifs ne doivent pas servir à compenser l'incurie de la mairie centrale dans la réalisation de travaux de voirie. D'ailleurs, si nous avions

appliqué cette charte à l'époque, les projets «passages piétons Malesherbes et rue de Lisbonne» d'une part, et celui lié à la création d'un passage piéton aligné au trottoir rue du Rocher n'auraient pu, à mon sens, être éligibles, et auraient peut-être contraint la mairie de Paris à prendre ses responsabilités. La charte mentionne que des petits projets de voirie seraient néanmoins éligibles, mais leur nature, vous l'avez vu, n'est pas défini.

Par ailleurs, nous constatons que lorsque les habitants se mobilisent, parfois pendant des mois, autour d'un projet, et que lorsqu'il est adopté, il met encore en moyenne quatre ans avant d'être complètement réalisé. Dans le 8º arrondissement, prenons l'exemple du projet du quartier de l'Europe autour des peintres, un projet de budget participatif de 2019 dont les études ont démarré en janvier 2020. À ce jour, nous n'avons aucune autre date quant au lancement des procédures et de la réalisation des travaux. Ces retards sont certainement source de mécontentement et de frustration chez les habitants du 8º arrondissement qui se sont investis dans ces projets au cours de nombreuses années. Mais ce n'est pas tout, le vote démocratique se fonde sur le principe «Un citoyen, une voix», or nous savons que l'absence de contrôle, la trop faible information des habitants, un illégal accès à ces procédures ont permis parfois certains détournements.

Je me félicite évidemment de certaines avancées, notamment en ce qui concerne le vote qui sera moins susceptible de fraudes, et l'attention portée vers les habitants des quartiers populaires trop souvent éloignés de ces procédures. L'accent mis sur le jugement majoritaire me semble également bénéfique, mais de quoi s'agit-il précisément? Le processus de vote est assez flou. Est-ce qu'une personne peut toujours voter plusieurs fois, ou pas? C'est pourtant le cœur de la confiance et de la justice.

Enfin, le contrôle démocratique lui-même fait défaut, et la réalisation réelle des projets de budgets participatifs reste obscure. Le site Internet produit par la mairie de Paris livre un état des lieux, qui est à mon sens, trop superficiel. Quelle évaluation, complète, précise, quantitative et qualitative peut-on faire des opérations menées lors de la précédente mandature? Pour permettre un débat constructif, un rapport devrait être produit par l'inspection générale, ou s'il l'a été, être rendu public sur le bilan réel du budget participatif lors de la dernière mandature.

Ces tâtonnements étaient sans doute inéluctables en phase de lancement, mais désormais alors que la mairie souhaite multiplier par cinq la taille du budget participatif, ces difficultés, si elles ne sont pas résolues, poseront des problèmes démocratiques majeurs. Au regard de toutes ces raisons, voilà pourquoi dans l'attente des précisions de la mairie centrale, et compte tenu des points de vigilance mentionnés, je m'abstiendrai. Je vous remercie, Madame la Maire et mes chers collègues.

Mme LECUYER

Madame la Maire, mes chers collègues,

Le projet de délibération que j'ai soumis pour avis, dont nous avons longuement parlé, évoque effectivement cette nouvelle charte du budget participatif présentée comme tirant les enseignements des précédentes éditions. Cette nouvelle charte ambitionne, en tout cas c'est ce que la Ville annonce, de mieux associer les mairies d'arrondissement et les Parisiens aux différentes phases du budget participatif.

Pour mémoire, le budget participatif a été mis en place en 2015, il a connu déjà six éditions, et la Ville indique avoir mobilisé 450 millions d'euros d'investissements pour financer 986 projets. Nous

devons reconnaître que ce dispositif a été un succès, et nous pouvons nous féliciter que cet exercice de démocratie locale participative, particulièrement utile pour un petit arrondissement comme le 8°, qui ne dispose que d'un modeste «état spécial d'arrondissement». Le budget participatif est en effet une opportunité budgétaire à saisir pour financer des projets ambitieux répondant aux besoins, et aux attentes des habitants.

Alors, pourquoi changer une recette qui fonctionne? J'ai le sentiment à la lecture de cette nouvelle charte, parfois sibylline, que la Maire de Paris cherche à verrouiller davantage encore les projets soutenus par le budget participatif, manifestant une nouvelle fois sa défiance à l'égard des acteurs de terrain, en particulier aux élus locaux, aux membres des conseils de quartier. Voici quelques remarques et questionnements que je souhaite partager afin d'expliquer mon vote sur cette délibération, mon vote qui sera négatif.

- Je regrette l'absence de conditions d'âge et de résidence pour voter. Ce point n'est pas nouveau, car en 2014 cette problématique avait déjà été soulevée. Mme SEGOND, l'a ellemême développée.
- Je m'étonne ensuite de la limitation du nombre de projets : deux pour les arrondissements de moins de 90 000 habitants. Pourquoi cette limite? Après tout, si trois projets sont utiles aux habitants de l'arrondissement, pourquoi ne pas les porter?
- Il est précisé que les projets ne doivent pas relever du réaménagement de l'espace public. Je rejoins tout à fait ce qui a été évoqué précédemment sur l'aménagement des places ou de rues, alors qu'il est précisé que les projets relatifs à la voirie sont recevables. Jusqu'à présent, de nombreux projets relevaient du réaménagement de l'espace public, par exemple la rue de Ponthieu. Je regrette donc de telles restrictions et je m'en étonne. Le budget participatif a vocation à favoriser l'investissement, et non pas à compenser une faiblesse des mairies d'arrondissement. Ce paragraphe est donc assez incompréhensible, car il dit «tout et son contraire.»
- Je regrette l'absence de prévisibilité de ce budget participatif puisque l'enveloppe allouée sera revue tous les ans, il n'y aura plus de garanties des montants. La mouture précédente permettait des investissements pluriannuels, ce qui donnait de la souplesse et de la visibilité aux porteurs de projets. Cette facilité va être perdue!
- Comme Mme SEGOND l'a précisé, les Parisiens souhaiteraient la garantie que les projets qu'ils portent et qu'ils votent ne soient pas modifiés après leur adoption dans leur contenu et/ou dans leur budget, comme nous avons pu régulièrement le constater lors de la précédente mandature, alors que des projets votés n'avaient même jamais vu le jour.
- Enfin, je forme le vœu que le vote sur les projets ne soit plus organisé en septembre pendant les rentrées scolaires et professionnelles, mais plutôt en octobre pour avoir le temps d'en faire la pédagogie et de mobiliser.

Cette nouvelle charte a pour principale conséquence de faire perdre au budget participatif le caractère souple et opérationnel qui avait fait son relatif succès lors de la mandature précédente. Elle met en lumière les contradictions de la Maire de Paris qui demande au gouvernement de faire confiance aux élus locaux, ce qu'elle a visiblement du mal à faire elle-même dans sa propre ville, soit «faites ce que je dis, mais pas ce que je fais!»

Je voterai contre cette délibération. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Je mets cette délibération aux voix. Qui est pour? Qui est contre? Abstention? Je vous remercie.

A LA MAJORITE (11 voix), le conseil du 8° arrondissement donne un AVIS FAVORABLE au projet de délibération

Suffrages exprimés POUR le projet: 11 (Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Grégoire GAUGER, Mme Sophie- Charlotte DEBADIER MOULINIER, M. Jean-Pascal HESSE, Mme Virginie KRIKORIAN, M. André TILLOY, Mme Delphine MALACHARD des REYSSIERS, M. Vincent BALADI, M. Jean-Louis BARTHELÉMY, Mme Martine GUICHARD, Mme Athénaïs MICHEL)

Suffrage exprimé CONTRE le projet: 1 (Mme Catherine LECUYER)

ABSTENTION: 1 (Mme Sophie SEGOND)

5°/ 2021 DASCO 2 — Collèges publics parisiens et lycées municipaux — Dotations de fonctionnement de 40 707 euros, subventions d'équipement de 2 056 925 euros et subventions pour travaux de 135 773 euros

Mme MALACHARD

Madame la Maire, chers collègues,

Comme pratiquement à chaque Conseil d'arrondissement, ou presque, les dotations complémentaires de fonctionnement des collèges sont ainsi complétées en fonction des projets connus.

- Le collège Condorcet se voit allouer 20 000 euros pour les transports vers les installations sportives, et 2907 euros pour le remplacement d'extincteurs.
- En investissement, le collège Chaptal bénéfice de 1470 euros pour l'achat de meubles de rangement, de fauteuils, de différents équipements pour les agents (aspirateurs).
- Le collège Condorcet bénéficie de 26150 euros principalement pour l'acquisition d'écrans pour les salles de classe (vidéoprojecteurs).
- Le collège Octave Gréard bénéficie de la somme de 19800 euros pour du matériel informatique pour les salles de classe.

Je vous propose de voter pour cette délibération.

Mme d'HAUTESERRE

Y-a-t-il une prise de parole? Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est votée à l'unanimité.

9

6°/ 2021 DFA 3 — Mesures de soutien à certains titulaires de contrat d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'événementiel

M. BALADI

Face à la crise sanitaire, la Ville de Paris et les Mairies d'arrondissement ont décidé de mettre en place un plan de soutien en faveur des partenaires économiques, comme la région Île-de-France. Les acteurs du secteur de la restauration et de l'événementiel subissent particulièrement l'impact de la crise sanitaire (fermeture administrative, couvre-feu, mesure de distanciation sociale, limitation de jauges de capacités). Les différents décrets, dont le premier 2020–293 du 23 mars 2020 ainsi que les suivants, ont toujours interdit l'ouverture des établissements de catégorie N, L et P, sauf pour les activités de livraison et de ventes à emporter. Mais chaque fois, les établissements de type P comme les boîtes de nuit ont été inclus et n'ont pas pu ouvrir.

À la suite de tous ces décrets, Paris, a été placée, lors de la rentrée de septembre 2020, en zone d'alerte maximale dès le 5 octobre, et des mesures spécifiques pour lutter contre la propagation du virus ont été mises en place. Une grande partie des contrats qui nous est soumis correspondent donc aux équipements de type boîte de nuit, votée lors de la DFA 69 au dernier Conseil de Paris. Il a notamment été voté des subventions et une variabilité de la redevance, avec pour certains contrats une prolongation de la durée. Il s'agit d'un certain nombre de boîtes de nuit, ou de type péniche. Le 8° arrondissement est concerné par la culée du pont Alexandre III, connue pour avoir longtemps été exploitée par ladite boîte de nuit Showcase. Il est proposé à la Ville d'aider l'entreprise Culée Droite Exploitation en adaptant cette redevance et permettre à la Ville de signer un avenant de cette convention.

Mme d'HAUTESERRE

Y-a-t-il une prise de parole sur cette délibération? Je mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est votée à l'unanimité.

7°/ 2021 DVD 21 — Avenue de Selves (8°). Convention d'occupation du domaine public avec la Préfecture de Police pour le relogement provisoire du Commissariat central du 8° arrondissement et de la Compagnie des Gardes de l'Élysée

Mes chers collègues,

Lors de la réflexion sur la rénovation du Grand Palais par le Ministère de la Culture, il a été question de ne pas réimplanter le commissariat central du 8° arrondissement dans le Grand Palais à l'issue des travaux. Je me suis battue avec l'ancienne Commissaire divisionnaire, et grâce à l'écoute de l'ancien Préfet de Police M. Michel CADOT, nous avons pu obtenir le maintien du commissariat à cet emplacement stratégique, puisqu'il est à proximité immédiate de l'artère la plus fréquentée de l'arrondissement, et des bâtiments sensibles du Palais de l'Élysée et de la place Beauvau. Désormais, les choses sont entérinées, le commissariat central restera bien dans le Grand Palais. Durant la phase de rénovation du Grand Palais, le commissariat a besoin de locaux temporaires. Un bâtiment modulaire va être installé avenue de Selves le temps des travaux, du printemps 2021 jusqu'au printemps 2024, date de réouverture du Grand Palais choisi comme site olympique et paralympique pour les J.O.P 2024. La délibération 2019 DVD 102 adoptée en décembre 2019 prévoyant déjà ce bâtiment modulaire, la présente délibération substitue la Préfecture de Police à l'établissement du Ministère de la Culture chargé de la rénovation des musées nationaux. Le

bâtiment est en cours d'installation depuis le mois de décembre, et sera achevé en février prochain. Un effort particulier a été accordé à l'intégration de cette construction modulaire dans l'environnement. Aucun arbre ne sera évidemment abattu compte tenu du classement des jardins des Champs-Élysées en site protégé.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est contre? Qui s'abstient? Qui ne prend pas part au vote? La délibération est votée à l'unanimité.

 8° / V08 2021 01 — Vœu de Mme LECUYER sur l'avenir, la restauration et l'entretien des la Vatories de la Madeleine

Mme LECUYER

Madame la Maire, mes chers collègues,

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet plusieurs fois, que ce soit lors de Conseils d'arrondissement ou de Conseils de Paris. Il est vrai que la réponse qui m'a été faite par l'exécutif parisien était chaque fois la même, à savoir qu'un contrat allait être passé, où était passé, par la Ville avec un concessionnaire qui s'engageait à assurer l'entretien des lavatories, ainsi que la restauration de ses parements. La réalité est tout autre, car en six ans rien ne s'est passé, une mandature a déjà été perdue et ce patrimoine ne peut plus attendre.

J'ai saisi récemment Mme TAÏEB, adjointe chargée du patrimoine à la Ville de Paris, qui a reconnu des dysfonctionnements et s'est engagée à suivre les dossiers de près, et en particulier à s'assurer qu'un planning d'entretien des lieux soit mis en place.

Dont acte, je vais par conséquent retirer mon vœu et tout en comptant sur cette diligence, je continuerai à suivre avec attention, comme vous je l'imagine, l'évolution de ce dossier. Pour information, le matelas signalé le 18 décembre dans l'entrée de ces lavatories est toujours là, et le volet de fer qui protège l'accès aux lavatories a été forcé. Ces informations datent de deux jours, je n'ai pas eu le temps de passer aujourd'hui, mais je voulais vous le signaler. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

J'ai, en effet, eu copie de la réponse que vous a faite Mme Karen TAÏEB saisie le 23 décembre. Effectivement, la société 2Theloo qui gère cinq lavatories dans Paris rencontre aujourd'hui des problèmes financiers. La baisse de la fréquentation touristique inhérente à la crise et l'incendie de Notre-Dame ont malheureusement contribué à une diminution conséquente de leur chiffre d'affaires. En effet, ce sont les lieux de Notre-Dame et de la Madeleine qui attirent le plus de touristes. Nous suivons le dossier de près, et nous solliciterons la Ville pour reprendre la gestion de ces lieux. Depuis cette dernière année, nous avons eu beaucoup de difficultés à contacter cette entreprise, qui ne sait pas si elle souhaite continuer ou rompre le contrat. La meilleure chose à faire est de demander à la Ville de reprendre, au moins, la gestion des lavatories de la Madeleine.

Mme LECUYER

Je tiens à préciser que ces lavatories sont dans cet état depuis six ans.

Mme d'HAUTESERRE

J'ai rendez-vous avec Mme TAÏEB afin de faire un état des lieux, et surtout engager les services de la propreté à se déplacer régulièrement. Cet état de dégradation est aussi lié à la crise sanitaire que nous traversons. Depuis la fermeture des restaurants et des bars, les SDF, nombreux dans notre arrondissement, font leurs besoins dans ces endroits. Malgré les passages réguliers de la

Croix Rouge ou des maraudes, cette population est présente sur le territoire. Nous n'avons pas beaucoup de solutions. Je mets aux voix...

Mme LECUYER

Madame la Maire, j'avais mis à l'ordre du jour un autre vœu. Je disposais de quelques heures avant la publication de l'ordre du jour, j'ai donc proposé un autre vœu qui devait être voté en urgence.

Mme d'HAUTESERRE

Je ne l'ai pas. Est-ce que vous l'avez?

Mme LECUYER

Moi, je l'ai. Il a été envoyé lundi, il y a douze jours.

M. GAUGER

Il a été déposé hors délai, le 11 janvier 2021.

Mme LECUYER

Il y avait possibilité de le soumettre.

M. GAUGER

Et possibilité de ne pas le soumettre.

Mme d'HAUTESERRE

Un instant s'il vous plaît. Vous me dites qu'il a été déposé hors délai, donc il n'a pas été inclus dans les vœux en débat.

M. GAUGER

Il sera traité lors d'un prochain Conseil.

Mme LECUYER

Au regard de l'ordre du jour, nous pouvons tout à fait le traiter, sachant que c'est un sujet d'intérêt général qui ne prête pas à polémique. Il s'agit de la piste de roller du parc Monceau...

M. GAUGER

Nous pouvons très bien le traiter lors d'un prochain Conseil.

Mme LECUYER

Veuillez m'excuser, mais mon interlocutrice est Madame la Maire, et non M. GAUGER.

M. GAUGER

Excusez-moi! Je suis secrétaire de séance et ...

Mme d'HAUTESERRE

S'il vous plaît, c'est notre premier conseil de l'année 2021, nous n'allons pas commencer à nous quereller. Vous l'avez déposé...

Mme LECUYER

Lundi...

M. GAUGER

Le 11 janvier.

Mme LECUYER

Oui, le 11 janvier, mais il est vrai que l'ordre du jour n'était pas encore officiellement publié.

Mme d'HAUTESERRE

Je résume la procédure. Je dois donc demander si l'équipe municipale est d'accord pour introduire le vœu qui a été déposé hors délai.

Qui est pour? Mme LECUYER. Qui est contre? Les autres élus... Le vœu n'est pas introduit en séance.

Mme LECUYER

Je trouve cela dommage, les familles du 8° arrondissement regretteront que nous perdions du temps sur ce sujet. Ce n'était pas un sujet polémique, je suis étonné.

M. GAUGER

C'est votre avis.

Mme d'HAUTESERRE

Nous avons été saisis à plusieurs reprises sur le sujet de piste de roller. Je vous apporte les quelques éléments dont j'ai connaissance.

Je sais que cette piste de roller a fait l'objet à plusieurs reprises du mécontentement de familles qui n'arrivent pas à accéder à la pratique de cette activité, dans ce périmètre. Une des raisons est la présence d'une association très utilisatrice de cette piste, au détriment des riverains et des familles qui ne font pas partie de l'association. J'ai aussi été interpellée sur l'état de cette piste pour laquelle j'ai demandé aux services de la Ville de budgétiser le coût pour sa réfection. Je demanderai ensuite aux familles et à l'association, l'AGF pour ne pas la nommer, que cette piste de roller soit accessible à tous, et surtout aux enfants. Les futurs travaux de réfection concernent les racines de cet arbre — plus que centenaire (500 ans) — à proximité de la piste qui débordent et soulèvent la chaussée. Les services doivent chiffrer ces travaux et revenir vers moi. J'espère avoir bien résumé la situation.

Mme LECUYER

La Ville avait déjà répondu à cette question par le biais de la mise en place de cette étude de travaux. Nous devons pousser la Ville à agir, car je ne pense pas que la piste de roller du 8° arrondissement soit une priorité pour la Ville qui a énormément de dossiers à traiter. Nous avons peu d'espaces extérieurs dédiés aux familles et aux enfants, d'où la délibération du mois dernier sur la mise à disposition des cours d'école pour les enfants. Je pense que ce sujet doit être poussé auprès de la Ville par votre intermédiaire, Madame la Maire, afin de faire accélérer les choses. Nous saurons trouver un équilibre entre cet arbre classé, et cette piste à refaire pour qu'elle perde en dangerosité. Cette piste est très fréquentée et très appréciée.

Je déposerai ce vœu au prochain Conseil d'arrondissement. Je vous remercie.

Mme d'HAUTESERRE

Ce Conseil touche à sa fin. Je ne peux cependant pas encore vous communiquer la date du prochain Conseil. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. Je vous retrouve le mois prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Jeanne d'HAUTESERRE lève la séance du conseil du 8° arrondissement, à 19h40.

Jeanne d'HAUTESERRE